Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le 01/03/2022
ID : 037-200072650-20220224-D2022003-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**DU JEUDI 24 FEVRIER 2022**

**********

**N° D2022_003**

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE 2022-2032**

Date de convocation : le 18 février 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers votants : 48

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

**Conseillers communautaires présents** :
Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Christel DUCLOS, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Eric DELHOMMAIS, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Laurent GUENAULT, Alain JAOUEN, Didier LAUMOND, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**
Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Olivier COLAS-BARA donne pouvoir à Sylvie GINER
Romain DEGUFFROY donne pouvoir à Laurent GUENAULT
Dominique DUPOISSON donne pouvoir à Eric LOIZON
Séverine HEFTI-BOYER donne pouvoir à Olivier BOUISSOU
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE

**Conseillers communautaires absents excusés :**
Stéphane de COLBERT, Emmanuel DUFAY, Pierre LATOURRETTE, Stéphanie LEFIEF, Patrick NATHIÉ, Alain PATRICE, James RIO.

**Secrétaire de séance** : Patrick MICHAUD

**********

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le 01/03/2022
ID : 037-200072650-20220224-D2022003-DE

Un projet de territoire est une anticipation de l'avenir du territoire communautaire en prévoyant les actions futures qui permettront de pérenniser et d'améliorer le cadre de vie.

Le projet de territoire, c'est le devenir qu'on souhaite à notre environnement dans 10 ans.

Pour que ce futur ne soit pas subi, il est nécessaire de définir les actions prioritaires sur la base d'un diagnostic établissant nos atouts et nos faiblesses.

Le projet de territoire, c'est une vision partagée du territoire de la Communauté de communes et des communes membres des défis à relever.

L'élaboration du projet de territoire s'inscrit dans la synthèse des réflexions stratégiques élaborées à des échelles différentes :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) à l'échelle régionale,
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle de l'agglomération tourangelle,
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de la Communauté de communes,
- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) signé avec la Région,
- Le Projet Educatif Global signé avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- Le Schéma de développement économique,
- Le Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) signé avec l'Etat,
- Les Plans Locaux d'Urbanisme des communes.

L'ensemble de ces documents ont fait l'objet de concertations dans le cadre de leur élaboration.

De 2020 à 2021, trois séminaires avec l'ensemble des élus communautaires ont permis de dégager 6 grands enjeux du territoire :

1 – CONTRIBUER A DEVELOPPER UN ENVIRONNEMENT ECO-RESPONSABLE

2 – DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE

3 – FAVORISER LA COHESION SOCIALE

4 – AGIR POUR LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE

5 – MUTUALISER LES MOYENS VIA LA CCTVI ET INTER COMMUNES

6 – PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

Les maires se sont ensuite réunis lors de la conférence des maires le 11 février 2021 pour établir 20 orientations.

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le 01/03/2022
ID : 037-200072650-20220224-D2022003-DE

| | |
|---|---|
| CONTRIBUER A DEVELOPPER UN ENVIRONNEMENT ECO-RESPONSABLE | 1 – Mettre en œuvre une politique éco-responsable, exemplaire et innovante<br>2 – Accompagner la population à une politique de changement des habitudes de vie et de consommation<br>3 – Impulser l'autonomie énergétique verte<br>4 – Favoriser la gestion responsable des déchets |
| DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE | 5 – Rapprocher l'emploi, les commerces et les services des habitants du territoire<br>6 - Développer l'attractivité du territoire et se démarquer pour maintenir et attirer les entreprises<br>7 - Optimiser l'offre foncière et faciliter les démarches des entreprises pour favoriser leur installation et leur développement en adéquation avec le besoin d'emploi sur le territoire |
| FAVORISER LA COHESION SOCIALE | 8 - Offrir des services publics de proximité pour toute la population de façon équitable sur l'ensemble du territoire<br>9 - Construire une identité de territoire fondée sur la mixité et la solidarité<br>10 - Faire connaître les services publics du territoire pour les rendre davantage accessibles |
| AGIR POUR LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE | 11 - Effectuer un diagnostic des mobilités sur le territoire afin d'établir un plan d'action cohérent et finançable<br>12 - Développer et défendre une offre de mobilité adaptée aux besoins de déplacements professionnels et personnels pratiques et sécurisés<br>13 - Privilégier, développer et encourager la mobilité propre |
| MUTUALISER LES MOYENS VIA LA CCTVI ET INTER COMMUNES | 14 - Favoriser les réseaux et les rencontres entre professionnels dans un but de développement de l'activité économique<br>15 - Agir ensemble pour améliorer l'efficience de l'action publique locale<br>16 - Communiquer de façon concertée pour informer et accompagner l'ensemble des actions du territoire |
| PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE | 17 - Définir et recenser le patrimoine à protéger et à mettre en valeur<br>18 - Utiliser le patrimoine comme vecteur de lien social et de bien vivre ensemble<br>19 - Rendre attractif le territoire pour dynamiser le tourisme<br>20 - Préserver, aménager et améliorer le patrimoine pour le rendre accessible |

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le 01/03/2022
ID : 037-200072650-20220224-D2022003-DE

Chaque vice-président, avec l'appui des services, a proposé aux commissions concernées différents projets découlant de ces 20 orientations, présentés lors du Bureau communautaire du 08 avril 2021. Ce sont 57 fiches projets qui ont été finalement identifiées et validées.

Le projet de territoire fait l'objet d'une concertation spécifique prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il est soumis au Conseil de Développement, instance indépendante composée d'acteurs civils et représentatifs du territoire.

Le Conseil de Développement s'est saisi du projet de territoire après son installation. Il a émis un avis favorable comme suit :

*« Le Conseil de Développement, après avoir vérifié le contenu, émet un avis favorable au projet de territoire de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.*

*Le Conseil de Développement ajoute néanmoins que, compte tenu des enjeux ambitieux et sources de développement déclinés dans ce projet, il est indispensable, qu'au regard de ses compétences et de ses actions, la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre soit mieux identifiée par les administrés, tant sur ses attributions que sur les responsabilités distinctes des acteurs. Ainsi, une communication soutenue et claire doit être un des facteurs premiers de réussite de ce projet. A ce titre, les 22 communes qui composent notre communauté ont un rôle déterminant pour asseoir une communication efficace et atteindre une cohésion d'ensemble. Elles doivent, pour ce faire, devenir les relais actifs de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre auprès des administrés.*

*Les différentes commissions du Conseil de Développement ont émis des observations, annexées sous forme de synthèse au présent avis, visant à conforter le projet de territoire. Elles soulignent la transversalité des axes, notamment en matière de mobilité, d'offres équilibrées accessibles à tous et pour laquelle les besoins exprimés constituent un enjeu fort pour notre territoire ».*

La synthèse des observations des commissions est annexée à la présente délibération.

Le projet de territoire doit être approuvé par le Conseil communautaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Projet de Territoire ;

VU l'avis favorable du Conseil de Développement ;

***Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :***

- **D'APPROUVER** le Projet de Territoire de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre 2022-2032 joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Signé par : Eric LOIZON
Date : 01/03/2022
Qualité : CCTVI - Président